Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251216-442025-DE

ROSNOËN

# COMMUNE DE ROSNOËN
# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

## Délibération 44/2025

**Date de publication : 17 décembre 2025**

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 16 décembre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

**Membres :**
**En exercice: 13 Présents: 10 Votants: 10**

**Présents :** M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR – Mme LANCIEN - M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET - M. MORIZUR - Mme OUMBICHE

**Absents avec procuration :**

**Absents sans procuration :** Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER - M. RANNOU

**Secrétaire de séance :** M. AUFFRET

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

## 44/2025– Tarification spécifique repas

Par rapport à la volonté de la Commune de promouvoir la coopération intercommunale et d'accueillir ponctuellement des groupes d'enfants et leurs encadrants issus d'autres ALSH du territoire (tels que l'ALSH d'Argol).
Cet accueil engendre des coûts pour la Commune, notamment en matière de restauration collective et d'utilisation de locaux et d'équipements, il est nécessaire de fixer un tarif pour la prestation de restauration afin de couvrir ces charges de service.
Les ALSH sollicitant l'accueil devront soumettre à la Commune une demande préalable précisant le nombre exact d'enfants et d'encadrants. La facturation sera établie sur la base des effectifs présents constatés.
Ce tarif est le suivant :
Pour les enfants : Tarification de la cantine scolaire au quotient familiale le plus élevé, pour information ce montant en vigueur est actuellement de 4,01€.
Pour les accompagnants : le tarif en vigueur est à 6,30 €

Ainsi lorsque les tarifs évoluent, ceux là évolueront automatiquement.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :**

DECIDENT :

*Accepter le montant du tarif de la cantine scolaire au quotient familial le plus élevé, avec les évolutions potentielles.*

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251216-442025-DE

ADOPTENT :

*A l'unanimité*

**Affiché le 17 décembre 2025**

**Pour extrait conforme,**
**LE MAIRE,**
**M. KERNEIS**

MAIRIE DE ROS... (Finistère)

**Le secrétaire**
**M.AUFFRET**